

## Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1<sup>o</sup> que l'arrondissement doit statuer sur une demande de **dérogation mineure** reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé aux **643-645, avenue Mc Eachran** et portant sur l'objet suivant :

1.1 Autoriser la construction de deux perrons (au rez-de-chaussée et au 2<sup>e</sup> étage), empiétant chacun de 1,573 mètres dans la marge latérale, dérogeant ainsi au paragraphe a) de l'article 7.5 du *Règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont (1177)*, qui prescrit un empiètement maximal de 1,2 mètres;

2<sup>o</sup> que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le **lundi 6 juin 2011** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

4<sup>o</sup> qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

5<sup>o</sup> que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la construction des perrons visée, sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

**DONNÉ** à Outremont, ce **19 mai 2011**.

La secrétaire substitut de l'arrondissement

Pascale Lebel

